

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N° 87**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE  
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

*Le Maire*

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

**Absente :**

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI.

---

*Entendu le rapport de M. Arcouet,*

**OBJET : MARCHES PUBLICS** – Acquisition de mobilier urbain – Lot n° 3 – Barrières centre-ville et périphérique - Attribution d'un accord-cadre à bons de commande.

La Ville de Bayonne planifie tous les ans la pose de divers mobilier urbain. Les acquisitions correspondantes sont effectuées par le biais d'accords-cadres mono attributaires à bons de commande, sans montant minimum ni maximum.

Suite à une délibération en date du 10 octobre 2019, un appel d'offres ouvert, composé de cinq lots, a été lancé en novembre 2019 en vue de l'acquisition de ce mobilier.

La répartition des lots était la suivante :

| Lots | Désignation                 | Estimation HT |
|------|-----------------------------|---------------|
| 1    | Potelets                    | 45 000 €      |
| 2    | Potelets anti-stationnement | 3 000 €       |
| 3    | Barrières                   | 25 000 €      |
| 4    | Bancs                       | 25 000 €      |
| 5    | Porte-sacs                  | 1 500 €       |

La procédure a abouti à l'attribution partielle de trois accords-cadres relatifs aux lots 1, 2, et 4. A la suite d'une imprécision de l'estimation concernant le lot n° 3 et d'une infructuosité pour le lot n° 5, ces deux lots ont été relancés.

Concernant le lot n° 3, objet de la présente délibération, une consultation a été relancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. Au terme de cette consultation, six candidats ont remis une offre.

S'agissant du lot n° 5, une consultation a été relancée par le biais d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Aucune n'offre n'ayant été reçue, ce lot sera relancé suivant la même procédure.

La commission d'appel d'offres réunie le 20 juillet 2020, a attribué l'accord-cadre à la société DECLIC pour un montant estimatif hors taxes de 43 830,00 € HT.

Cette offre a été classée en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

| Critères                 | Pondération |
|--------------------------|-------------|
| 1 - Prix des prestations | 40 %        |
| 2 - Valeur technique     | 45 %        |
| 3 - Délais de livraison  | 15 %        |

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec la société DECLIC, pour une durée initiale de 18 mois, renouvelable deux fois pour deux périodes de 12 mois.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit contrats.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne